



CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 96.00.382.010.0 DU 12 DECEMBRE 1996

Compteur d'eau froide
SCHLUMBERGER INDUSTRIES
modèle P 50
(CLASSE B OU C)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983 RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 75/33/C.E.E. DU 17 DECEMBRE 1974 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX COMPTEURS D'EAU FROIDE, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984 PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 76-130 DU 29 JANVIER 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS D'EAU FROIDE.

FABRICANT

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, Etablissement de Mâcon, 9 rue Ampère, 71000 Mâcon, France.

DEMANDEUR

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, 50 avenue Jean Jaurès, 92120 Montrouge, France.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat n° 89.0.01.384.9.0 du 15 septembre 1989 (1) déjà

- (1) *Revue de Métrologie*, septembre 1989, page 1117.
- (2) *Revue de Métrologie*, février 1993, page 260.
- (3) *Revue de Métrologie*, mars 1993, page 431.
- (4) *Revue de Métrologie*, avril 1993 page 603.
- (5) *Revue de Métrologie*, mai 1996, page 79.
- (6) *Revue de Métrologie*, mars 1997, page 584.

complété par les certificats n° 93.00.382.001.0 du 10 février 1993 (2), n° 93.00.382.005.0 du 26 mars 1993 (3), n° 93.00.382.007.0 du 26 avril 1993 (4) et n° 96.00.382.001.0 du 20 février 1996 (5).

CARACTERISTIQUES

Le compteur d'eau froide SCHLUMBERGER INDUSTRIES modèle P 50 faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par les certificats précités par l'entraînement du totalisateur réalisé par des aimants disposés face à face et par le totalisateur, dénommé TSN et décrit dans le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 96.00.382.008.0 du 19 septembre 1996 (6).

Le compteur ainsi équipé a une portée de 99 999,999 9 dm³, une unité de chiffraison de 0,1 dm³ et un échelon de vérification de 0,05 dm³.

Le débit nominal est soit 1,5 m³/h, soit 2,5 m³/h, soit 1,5 m³/h et 2,5 m³/h.

SCELLEMENTS

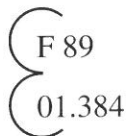
Les marques de vérification primitive C.E.E. sont apposées soit sur la coiffe clipsée sur la bache et ne pouvant être démontée sans destruction, soit sur un clip interdisant le démontage de la coiffe et ne pouvant être retiré sans destruction.



INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Toutes les inscriptions réglementaires figurent sur la platine et la coiffe de l'instrument, à l'exception des flèches indiquant le sens d'écoulement de l'eau qui apparaissent sur la bâche.

Le signe d'approbation C.E.E. de modèles reste inchangé :



CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification primitive de la version ayant pour débit nominal 1,5 m³/h et 2,5 m³/h est réalisée avec les débits d'essai suivants :

- débit minimal : 15 dm³/h
- débit de transition : 22,5 dm³/h
- débit intermédiaire : 400 dm³/h
- débit maximal : 5 m³/h.

DEPOT DE MODELES

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne sous la référence DA 05-101.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 15 septembre 1999.

ANNEXES

Schémas n° 6349.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA



■ N° 6349

COMPTEUR D'EAU FROIDE SCHLUMBERGER INDUSTRIES, P 50

-P 50 EAU FROIDE AVEC TSN-
(VERSION AVEC ESSUIE-GLACE ET AIGUILLE (CIBLE))

